

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 janvier à dix-sept heures, Les membres du Conseil municipal de la commune de L'Île aux Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 25 janvier 2021 qui leur a été adressée par Philippe LE BÉRIGOT Maire. Conformément à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 un nombre maximal de 8 personnes autorisées à assister à la séance a été fixé afin de garantir le respect des gestes barrières. Le public n'est cependant plus autorisé à assister à la séance à partir de 18h, conformément au décret n°2021-31 du 15 janvier 2021 qui a instauré le couvre-feu.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Nombre de votants : 14

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : le 25 janvier 2021

Présents :

Philippe LE BÉRIGOT, Marie-Paule BELLEGO, Philippe MORVANT, Jacques BATHIAT, Olivier CARIO, Régis TALHOUARNE, Gildas POULOUIN, Catherine LE ROUX, Alizée BURBAN, Ronan CRÉQUER, Mathilde DANIEL, Edouard BRUNET, Christophe TATTEVIN, Pierre SOKOLOFF.

Absents:

Maryse COHEN a donné pouvoir à Marie-Paule BELLEGO

Secrétaire de séance : Catherine LE ROUX

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil en date du 29 décembre 2020.

2021-01-02-Programme voirie 2021 : Attribution et autorisation de signer les marchés

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour le programme voirie 2021 qui a été lancée sous forme de procédure adaptée le 18 décembre 2020.

L'avis public d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales « Ouest France » le 18 décembre 2020 et mis en ligne sur le site de Mégalis Bretagne.

A l'issue de la consultation, quatre plis ont été reçus dans le délai prescrit soit pour le 22 janvier 2021 à 12h00 : deux plis concernant le lot n°1 (Terrassements-Voirie-Revêtements de sols- Réseaux eaux pluviales) et deux plis concernant le lot n°2 (Aménagements paysagers-mobiliers-maçonnerie).

L'ouverture des plis a eu lieu en Mairie de l'Île aux Moines le 22 janvier 2021 à 12h30.

L'attribution a eu lieu en Mairie le 27 janvier 2021 à 15h00 suite à l'analyse des offres faite par Monsieur Franck LE GAVRE maître d'œuvre en charge de l'opération.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lots	Entreprises	Total en € HT
Lot n°1: Terrassements-Voirie-Revêtements de sols-Réseaux eaux pluviales	SAS EUROVIA BRETAGNE	329 948.30 €
Lot n°2 : Aménagements paysagers-mobiliers-maçonnerie	GOLFE BOIS CRÉATION	32 027.20 €
TOTAL		361 975.50 €

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 ;

VU la délibération du 11 décembre 2021 approuvant la passation des marchés pour le programme de voirie 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec les entreprises ayant présenté les offres les mieux disantes, pour un montant global de 361 975.50 € HT (soit 434 370.60 € TTC),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les éventuels avenants,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

2021-01-03-Réhabilitation hébergement gendarmerie : Plan de financement et sollicitation de subvention

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le maire rappelle que la commune accueille un poste saisonnier de gendarmerie au mois de juillet et août chaque année. Un local est mis à disposition permettant l'accueil du public et la permanence des sous-officier, mais la commune se doit également de pourvoir de manière décente au logement de cinq gendarmes. Les combles aménagés en studios au-dessus de la salle annexe ne répondent plus aujourd'hui aux normes en vigueur, notamment au niveau sanitaire, des travaux sont donc nécessaires afin de mettre à disposition 5 studios indépendants.

L'atelier d'Architecture KASO a été choisi pour assurer la maîtrise d'œuvre et définir la 1^{ère} phase des travaux à réaliser :

- Lot fluides : plomberie, électricité, courants faibles et forts ;
- Lot archi : démolition, cloisonnement, revêtements sols plafonds et murs.

Le projet est éligible au subventionnement de l'Etat au titre de la « Dotation d'équipement des territoires ruraux » (DETR) pour une dépense subventionnable plafonnée à 300 000 € HT avec un taux à 35%.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses

Nature de la dépense	Montant HT en €
Honoraires	19 570,00 €
Travaux	212 180,00 €
Total	231 750,00 €

Recettes

Nature de la recette	Montant HT en €
DETR	81 112,50 €
Autofinancement	150 637,50 €
Total	231 750,00 €

Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits au budget 2021.

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter une subvention au titre de : la « Dotation d'équipement des territoires ruraux » auprès de la Préfecture ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la réalisation des travaux.

2021-01-04-Adoption des nouveaux tarifs communaux

Monsieur le Maire rappelle que certains tarifs communaux n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années. Un groupe de travail extra-municipal a été sollicité pour réfléchir à la nécessité de réajuster ces tarifs. Les propositions émises ont été portées devant la Commission municipale Activités Economiques, Tourisme et Finances qui s'est réunie le 25 janvier 2021.

1. Tarifs immobilier et locaux communaux

Monsieur le Maire indique que lors des expositions qui auront lieu à la salle annexe, ou exceptionnellement à la chapelle ou à la salle du Rinville, les artistes auront le choix de régler le coût de la location soit en numéraire, soit par le don d'une œuvre parmi 4 propositions soumises à la municipalité.

Location Chapelle pour exposition (Maximum 3 semaines/an)		Semaine	200 €
Salle du Rinville <i>(augmentation pour personnes extérieures)</i>	Associations îloises	Gratuit	
	Résidents permanents (location cour et préau)	½ Journée	40 €
		Journée	60 €
	Réunion personnes extérieures	½ journée	100 €
		Journée	180 €
		Journée sup.	85 €
	Expositions, activités culturelles ou sportives	½ journée	20 €
Journée		45 €	
Salle Polyvalente <i>(augmentation pour les manifestations avec droit d'entrée)</i>	Associations îloises	Gratuit	
	Résidents permanents	Journée	300 €
		Week-end	400 €
	Réunion personnes extérieures	½ Journée	550 €
		Week-end	900 €
	Manifestation avec droit d'entrée	Journée	300 €
Jui/aoû			
	Journée HS	170 €	

Monsieur le Maire précise que les tarifs de location du studio de la maison médicale n'ont pas été augmenté, et que les tarifs de location du logement du Cromlech, ainsi que ceux des studios communaux seront réévalués suite aux travaux prévus dans l'année. Les tarifs de la salle annexe restent inchangés.

2. Tarifs domaine public

Redevance occupation du Domaine public (<i>Droits de terrasse et d'occupation</i>)		m ² /an	20 €
Redevance occupation du Domaine public pour manifestation	Surface < 100 m ²	Jour	100 €
	Surface > 100 m ²	jour	200 €
Parkings dalle et Lannic	Place parking	Mois	13 €
	Second badge		30 €
Cabine de plage du Drehen	Semaine : juin, juillet et août	Cabine	35 €
	Semaine : septembre	Cabine	30 €
	Mois : juin, juillet et août	Cabine	120 €
	Mois : septembre	Cabine	80 €
	Année	Cabine	280 €

3. Tarifs mouillages

Mouillages de plates		Mouillage/an	132€
-----------------------------	--	--------------	------

Monsieur le Maire précise que concernant les mouillages de pleine mer, les tarifs seront revus à la hausse en raison du projet d'installation de mouillages de moindre impact dont une partie du coût sera répercutée sur la redevance de tous les usagers. La redevance de mouillage pour les professionnels reste inchangée.

4. Tarifs cimetière

Concessions cimetière	Sépulture	15 ans	250 €
	Sépulture	30 ans	500 €
	Sépulture	50 ans	850 €
Colombarium	Case	15 ans	450 €
	Case	30 ans	900 €
	Plaque fournie par la mairie		200 €

Monsieur le Maire précise que la taxe d'inhumation a été supprimée au 1^{er} janvier 2021.

5. Tarifs divers

Photocopies	A4 noir et blanc	Copie	0.15 €
	A4 couleur	Copie	0.35 €
	A3 noir et blanc	Copie	0.25 €
	A3 couleur	Copie	0.55 €
Panneau directionnel commerçants	Panneau (2 panneaux maximum)		50 €
Mise à disposition du personnel communal	Heure homme		30 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2121-22 et L.2223-22 ;

VU l'avis favorable de la Commission municipale Activités économiques, Tourisme et Finances réunie le 25 janvier 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Le Conseil municipal :

- ADOPTE les nouveaux tarifs, immédiatement applicables ;

2021-01-05-Bretagne Sud habitat : Approbation du budget annexe 2021 proposé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé une convention de gestion avec Bretagne Sud Habitat pour la gestion locative des 6 maisons du Vieux Moulin.

Par un courrier reçu en Mairie le 4 janvier 2021 Bretagne Sud Habitat demande à Monsieur le Maire de soumettre au Conseil municipal la proposition de budget annexe pour la gestion de ces logements.

ILE AUX MOINES			MANDAT N° 34		N°9910
6 LOGEMENTS RUE DU VIEUX MOULIN					
Dépenses			Recettes		
Compte budgétaire	Libellé	Montant (en €)	Compte budgétaire	Libellé	Montant (en €)
1651000000	Remboursement Dépôts de garantie	1 250,00	1651000000	Dépôts de garantie	1 250,00
Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES	1 250,00	Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES	1 250,00
4911100000	Provisions dépréciations créances douteuses	0,00			
Chap. 49 -	DEPREC. COMPTES TIERS	0,00			
Somme Dépenses Investissement		1 250,00	Somme Recettes d'investissement		1 250,00
Ecart sur Investissement					
Total Dépenses Investissement		1 250,00	Total Recettes d'investissement		1 250,00
6061110000	Electricité NR		7031000000	Charges,prestations comm.	1 392,00
6061120000	Electricité R		7033000000	Fournitures individuelles	100,00
6061210000	Eau NR		7035000000	Répar. locatives	2 000,00
6061220000	Eau R		7042000000	Surloyers	
6063100000	Matériel hors stock NR	330,00	7043000000	Loyers des logts conv.	31 625,00
6063200000	Matériel hors stock R	330,00	7044000000	Loyers des commerces	
Chap 60 -	ACHATS	660,00	7045000000	Loyers des garages	2 152,00
			7081000000	Loyers jardins	1 169,00
			Chap 70 -	PRODUITS DES ACTIVITES	38 438,00
6111100000	Hygiène et sécurité NR	300,00			
6111200000	Hygiène et sécurité R	150,00			
6112100000	Espaces verts NR				
6112200000	Espaces verts R				
6114100000	Nettoyage NR	400,00			
6114200000	Nettoyage R				
6118100000	Maintenance div. NR	300,00			
6118200000	Maintenance div. R	800,00			
6151100000	Entr. et rép. courantes NR	300,00			
6151200000	Entr. et rép. courantes R	800,00			
Chap 61-	SERVICES EXTERIEURS	3 050,00			
6226000000	Honoraires BSH	3 228,00			
6227200000	frais d'acte et contentieux	200,00			
Chap 62-	AUTRES SERVICES EXT.	3 428,00			
6351310000	impôts et taxes NR				
6351320000	Impôts et taxes R	720,00			
Chap 63 -	IMPOTS ET TAXES	720,00			
6581000000	Charges diverses gestion NR	0,00	7582000000	Couverture des charges gérance	0,00
Chap 65-	AUTRES CH. GESTION	0,00	Chap. 75 -	AUTRES PRODUITS GESTION	0,00
6721000000	Charges sur ex. ant NR				
6722000000	Charges sur ex. ant R	1 000,00	7718100000	Pénalités sur SLS	100,00
6730000000	Annul. TR ex. ant	500,00	7720000000	Produits sur ex. antérieur	
Chap 67-	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	Chap 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00
6817400000	Dotation prov. cré. douteuses	0,00	7817400000	Reprise sur prov. cré. douteuses	0,00
Chap 68-	DOT. AUX AMORTISSEMENTS	0,00	Chap 78-	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00
Somme Charges Fonctionnement		9 358,00	Somme Produits Fonctionnement		38 538,00
Excédent à reverser après honoraires		29 180,00			
Total Charges Fonctionnement		38 538,00	Total Produits Fonctionnement		38 538,00

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la proposition de budget annexe 2021 de Bretagne Sud Habitat pour les 6 logements locatifs du Vieux Moulin.

2021-01-06-Opportunité d'acquisition de parcelles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2241-1 et L.2122-21 ;

VU le Code de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.1111-1 et L.1212 ;

Monsieur le Maire indique que Monsieur Vivant, propriétaire de nombreuses parcelles sur l'île souhaite s'en séparer. Celles se trouvant dans l'emprise du droit de préemption du Conservatoire du littoral seront acquises par le Conservatoire. Les parcelles non bâties suivantes : B47, B48, B49, B54, B57, B64, B77, B169, C47, C116, C149, C160, C350, C511, D187, AB203, AB204, AB228, AB626, AB629, AB634, AB636, AB642, AB643, AB648, AB649, AB654 seront acquises par la commune.

La surface totale de ces parcelles correspond à 11 361 m². Le propriétaire accepte de céder ces parcelles à la commune au prix de 7 700 € HT l'hectare (prix d'acquisition des terrains par le Conservatoire du littoral). Le montant total s'élèverait à 8 747,97 € HT pour l'acquisition de ces 27 parcelles.

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'acquisition amiable des parcelles citées au prix de 8 747,97 € HT ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte notarié dont le coût sera supporté par la commune.

2021-01-07-Morbihan Énergies : Participation de la commune au projet innovant de développement de « Smart territoires » en Morbihan

Monsieur le Maire rappelle que Morbihan Énergies est lauréat de l'appel à projets national « Territoires d'Innovation » lancé par le Secrétariat Général pour l'Investissement et la Banque des Territoires. Morbihan Énergies souhaite impulser une dynamique de production d'énergies renouvelables et d'innovation numérique sur l'ensemble du département. Dans ce cadre, le syndicat lance un projet innovant de développement de « Smart territoires » et la commune a été choisie pour faire partie de la phase pilote du projet, aux côtés de quatre autres villes du Morbihan.

L'engagement de la commune passe par la signature du contrat qui a été diffusé aux conseillers.

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat portant organisation de la participation des villes pilotes au projet innovant de développement de « smart territoires en Morbihan ».

2021-01-08-Golfe du Morbihan-Vannes agglomération : Modification des statuts

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5216-5 ;

VU la délibération 2020-07-06 du Conseil municipal en date du 16 octobre 2020 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2021 ;

VU la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiant la date du transfert automatique de la compétence PLUi, passant du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2021, et donc les délais d'opposition des communes ;

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération 2020-07-06, en date du 16 octobre 2020, le Conseil municipal avait approuvé la modification des statuts de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération, suite à la délibération du Conseil communautaire en date du 7 septembre 2020.

Plusieurs communes ont considéré que la référence à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dans ces nouveaux statuts était contradictoire aux délibérations des communes s'opposant au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité. Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a donc décidé de prendre une nouvelle délibération le 17 décembre 2020 modifiant la rédaction des compétences obligatoires, supprimant ainsi la référence à une compétence relative aux documents d'urbanisme.

Monsieur le Maire ajoute que la Commune devra de nouveau délibérer concernant le transfert automatique de la compétence PLU entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil municipal :

- DONNE UN AVIS FAVORABLE à la modification des statuts de Golfe Morbihan-Vannes agglomération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021-01-09-Convention Association de Gym : Mise à disposition d'un agent

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 61 à 63,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met l'agent d'animation à disposition de l'association de gym depuis 2004, avec l'accord de l'agent concerné.

La dernière convention date de 2017 et était reconductible pendant 3 ans. Une nouvelle convention doit être établie entre la commune et l'association de gym afin de permettre cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention, applicable au 1^{er} janvier 2021, reconductible pendant 3 ans ;
- FIXE le taux horaire de l'agent à 31.22 euros pour l'année 2021 en référence au salaire de décembre 2020 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire évoluer ce taux horaire tous les ans, en référence au salaire de décembre de l'année précédente.

2021-01-10-Décisions du Maire prises par délégation :

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Décision n° 2021-01 : Interventions contrat dératisation 2020 HELP pour 4 092.00 TTC
- Décision n° 2021-02 : Rénovation éclairage public rue Neuve MORBIHAN ÉNERGIES pour 4 160.80 TTC
- Décision n° 2021-03 : Élagage et mise en tas branchages – divers chantiers du 16/11 au 22/11/2020 ENTREPRISE JACOB pour 6 306.00 TTC
- Décision n° 2021-04 : Entretien poteau incendie 2020 SAUR pour 1 280.83 TTC
- Décision n° 2021-05 : Contrat machine à affranchir 2021 QUADIENT France pour 1 147.31 TTC
- Décision n° 2021-06 : Impression bulletin municipal décembre 2020 IOV pour 1 674.20 TTC
- Décision n° 2021-07 : Contrat Proximité BERGER LEVRAULT pour 1 308.00 TTC
- Décision n° 2021-08 : Maintenance Oracle et Contrat de suivi e-magnus BERGER LEVRAULT pour 2 298.10 TTC

La séance est levée à 18h42.

ILE AUX MOINES, le 02 février 2021
Le Maire, Philippe LE BÉRIGOT.